

AAPPMA DE BULLES

CR de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/03/2024

Présents (à jour de la cotisation 2024) : Vincent ESPALIEU, Thierry LEFEVRE, Joseph STEINMETZ.

Excusés (à jour de la cotisation 2024) : Antoine THOMAS, Paul ESPALIEU, Daniel JOUIN.

Absents (à jour de la cotisation 2024) : Etienne THIVET, Jean EVRARD, Ethan BARBOT, Noah PORCHERAT, Florian PORCHERAT, Maxence OUADOUR, Gilbert ROCHER.

Représentante de la commune de Bulles : Mme Lydie VASSEUR, Adjointe au maire

Représentant de la Fédération de pêche de l'Oise : François HERIN, Secrétaire Adjoint

L'Assemblée Générale Extraordinaire débute à 17h00

- **EXPLICATIONS CONCERNANT LA MODIFICATIONS DES STATUTS**

Lecture est faite des modifications induites par l'arrêté du 02 juin 2023 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les conditions d'agrément et les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, publié au JO du 18 juin 2023. Les explications sur les motivations concernant ces changements statutaires ne donnent pas lieu à des remarques particulières ou objections de la part des participants.

- **ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS**

Après en avoir délibéré, les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

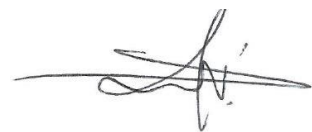
L'Assemblée Générale Extraordinaire est clôturée à 17h15.

Le Président



Joseph STEINMETZ

Le Secrétaire



Antoine THOMAS